

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 20h, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.**

**Sont présents:**

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

**Secrétaire d'assemblée :** **Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PUBLIC :** 2

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.
- 4. TRÉSORERIE**
  - 4.1.** Comptes.
  - 4.2.** Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018.
  - 4.3.** Assurances MMQ-autoriser le retrait de l'ancien réservoir des assurances municipales.
  - 4.4.** Camp d'été 2019-approbation des coûts et tarifications.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1.** Contrat d'entretien pour les aménagements extérieurs.
  - 5.2.** Appel d'offres pour l'installation des compteurs d'eau-Octroi d'un contrat.
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
  - 6.1.** Contrats pour les travaux printemps/été 2019.
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 7.1.** Entente relative aux pinces de désincarcération avec la Ville de Beauré.
  - 7.2.** Nomination d'un coordonnateur municipal et son substitut afin d'appliquer les procédures d'alertes et de mobilisations.
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1.** Fabrique Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France-Demande d'aide financière 2019.
  - 8.2.** Festival de l'Oie-Demande d'aide financière 2019.
  - 8.3.** Tour du Cap-Tourmente-Demande d'autorisation pour la tenue de la 7<sup>e</sup> édition.
  - 8.4.** TAG-Demande d'aide financière.
  - 8.5.** Contribution à Beauré en pêche et à la fête de la St-Jean-Ville de Beauré.
  - 8.6.** Club social du troisième âge des pionniers de Saint-Joachim-Demande d'aide financière 2019.
- 9. URBANISME**
  - 9.1.** Demandes d'approbation PIIA.

**9.2. CPTAQ-Demande d'appui- Les Maisonnettes sur le Cap S.E.N.C.**

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**10.1 Entente hors cour-travaux du réservoir d'eau potable**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**052-20190401**

**2. ORDRE DU JOUR**

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**053-20190401**

**3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

**Considérant que** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

**Adoptée**

**4. TRÉSORERIE**

**054-20190401**

**4.1. COMPTES**

**Considérant que** le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019;

**Considérant que** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Il est proposé** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**Adoptée**

**DÉPÔT-RAPPORT  
FINANCIER ET  
VÉRIFICATEUR  
EXTERNE 2018**

**4.2. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, préparés par la firme Malette S.E.N.C.R.L, sont déposés devant le conseil municipal. M. Henri Jalbert, CPA auditeur, CA a présenté les rapports au maire et aux conseillers le 1<sup>er</sup> avril à 18h à l'hôtel de ville de la Municipalité

de Saint-Joachim.

055-20190401

**4.3. ASSURANCES MMQ-AUTORISER LE RETRAIT DE L'ANCIEN RÉSERVOIR DES ASSURANCES MUNICIPALES**

**Considérant que** le nouveau réservoir d'eau potable au village est maintenant fonctionnel;

**Considérant que** l'ancien réservoir d'eau potable a été démantelé et n'est plus utilisable;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser le retrait de l'abri d'équipement (réservoir d'eau potable seulement), soit l'emplacement n°10 relié à la police d'assurance n°MMQP-03-021020.14.

**Adoptée**

056-20190401

**4.4. CAMP D'ÉTÉ 2019-APPROBATION DES COÛTS ET TARIFICATIONS**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Joachim a une entente avec la Ville de Beaupré;

**Considérant** la volonté du conseil municipal de revoir l'offre de services pour les loisirs et les activités culturelles et sportives afin qu'ils soient accessibles à tous;

**Considérant** les redevances issues de la production électrique d'Hydro-Canyon;

**Considérant que** le conseil désire que ces sommes servent à des projets et actions qui seront profitables à l'ensemble des contribuables;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

a) Les frais d'inscription pour le camp d'été (enfants) sont subventionnés selon la répartition suivante :

Nombre d'enfants	Tarification 2019
1er enfant	50\$ / semaine
2e enfant	45\$ / semaine
3e / 4e / 5e / etc.	37,50\$ / semaine
<b>Service de garde</b>	10\$/semaine

**Adoptée**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

057-20190401

**5.1. CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'octroyer un contrat à Paysagiste Les jardins d'Olivier au montant de 4 743,82\$ outre les taxes, selon les termes et conditions présentés à la soumission datée du 13 mars 2019.

**Adoptée**

058-20190401

**5.2. APPEL D'OFFRES POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU-OCTROI D'UN CONTRAT**

**Considérant que** la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable demande aux municipalités de prendre les mesures adéquates pour diminuer la consommation d'eau potable afin de préserver la ressource;

**Considérant que** les bilans de l'eau des dernières années démontrent une

consommation d'eau potable anormalement élevée pour la municipalité;

**Considérant que** tout organisme municipal dont le bilan produit indique une consommation totale, en fonction de la population desservie, supérieure au premier quartile canadien sera invité à identifier la cause de ce dépassement et à appliquer les mesures de la stratégie d'économie de l'eau potable pour réduire sa consommation, dont l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et la mise en œuvre d'un programme de détection et de réparation des fuites sur tout son réseau de conduites d'eau potable;

**Considérant que** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige désormais à la municipalité, en plus des compteurs d'eau pour les immeubles non résidentiels (industries, commerces et institutions), les immeubles mixtes, les immeubles municipaux ainsi qu'un échantillonnage représentatif du secteur résidentiel;

**Considérant que** la municipalité doit agir pour bénéficier de la totalité de l'aide financière qui pourrait être promise pour des projets d'infrastructures d'eau;

**Considérant que** la municipalité a lancé un appel d'offres le 18 février 2019 et que les entrepreneurs invités à soumissionner devaient déposer leur soumission le 27 mars avant 11h;

**Considérant qu'un** seul soumissionnaire a déposé avant la date et l'heure stipulés aux documents d'appel d'offres;

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- a) d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme à Boucher Lortie Inc. au montant de 26 970\$ tel que déposé aux documents d'appel d'offres daté du 27 mars 2019;
- b) **d'attribuer cette dépense à même les surplus accumulés non affectés.**

**Adoptée**

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

**059-20190401**

### **6.1. CONTRATS POUR LES TRAVAUX PRINTEMPS/ÉTÉ 2019**

**Considérant que** des prix ont été demandés à au moins trois (3) entreprises relativement aux éléments suivants :

-  Balayage des rues sous contrat avec le MTQ (rue de L'Église et avenue Royale);
-  Pompage des puisards;
-  Marquage de la chaussée (stationnement hôtel de ville, pictogrammes et lignes d'arrêts);
-  Débroussaillage (chemin du Cap-Tourmente et la route des Carrières);

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- a) d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le balayage des rues sous contrat avec le MTQ à **Scell-Tech** d'un montant de **125\$/hr** outre les taxes plus 75\$ de frais de transport, tel que présenté à la soumission datée du 18 janvier 2019;
- b) d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le pompage des puisards à **Sani-Orléans** d'un montant de **9,75\$/puisard** outre les taxes pour chacun des 175 puisards, tel que présenté dans la soumission datée du 18 janvier 2019;
- c) d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le marquage de la chaussée (stationnement de l'hôtel de ville, les pictogrammes de vélos et les lignes d'arrêts) à **Gonet BG inc.** au montant de **1 618\$ outre les taxes**, tel que présenté à la soumission datée le 4 mars 2019;

- d) d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le débroussaillage du chemin du Cap-Tourmente et la route des Carrières à **Déneigement Daniel Lachance** d'un montant de **95\$/heure** outre les taxes telles que présentées à la soumission datée du 8 février 2019. Le débroussaillage devra être fait à deux reprises durant la période estivale, soit une première fois avant le 15 juin et une seconde fois vers le 15 août 2019.

**Adoptée**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**060-20190401**

### **7.1. ENTENTE RELATIVE AUX PINCES DE DÉSINCARCÉRATION AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ**

**Considérant que** le service de désincarcération est exécuté par le service de sécurité incendie de la Ville de Beaupré sur le territoire des villes et municipalités prenant part à cette entente;

**Considérant que** la loi autorise la conclusion d'une entente intermunicipale selon les dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal et de 468 et suivants de la Loi des Cités et villes;

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir** l'acheminement des ressources sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre tel que prévu dans le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

**Considérant que** la majorité des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré ne disposent pas de l'équipement nécessaire pour une intervention de désincarcération;

**Considérant qu'il y a lieu d'organiser** les services de désincarcération sur les territoires des villes et municipalités prenant part à cette entente;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents afférents à l'entente intermunicipale relative au service de désincarcération.

**Adoptée**

**061-20190401**

### **7.2. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR MUNICIPAL ET SON SUBSTITUT AFIN D'APPLIQUER LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATIONS**

**Considérant que** les dernières modifications aux lois municipales nécessitent notamment la désignation obligatoire d'un coordonnateur municipal de la sécurité civile et d'un substitut pour l'application du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de nommer Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière comme coordonnatrice municipale de la sécurité civile et Mme Sylvie Tremblay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe comme substitut pour l'application du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres.

**Adoptée**

## 8. LOISIRS ET CULTURE

062-20190401

### 8.1. FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-NOUVELLE-FRANCE-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser une aide financière à la Fabrique Saint-Joachim d'un montant de 4 000\$ provenant des redevances d'Hydro-Canyon.

**Adoptée**

063-20190401

### 8.2. FESTIVAL DE L'OIE-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019

**Considérant que** le Festival de l'Oie des Neiges organisera à l'automne un événement rassembleur pour la région du 11 au 14 octobre prochain;

**Considérant qu'il s'agira** du 26<sup>e</sup> anniversaire du Festival de l'Oie cette année;

**Considérant que** les activités visent en particulier les familles locales et les visiteurs de la région;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'accorder une subvention de 5 000\$, soit 3 000\$ pris à même les redevances d'Hydro-Canyon et 2000\$ provenant du fonds de développement régional de la MRC pour aider l'organisation à maintenir ses activités et à bonifier leur programmation pour la 26<sup>e</sup> édition du Festival de l'Oie 2019.

**Adoptée**

064-20190401

### 8.3. TOUR DU CAP-TOURMENTE-DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA 7<sup>E</sup>ÉDITION

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Joachim accueillera le 14 et 15 juin prochain pour une septième année consécutive la course "Le Tour Cap-Tourmente Simard";

**Considérant que** la tenue de cet événement de course à pied est le plus populaire au printemps sur la Rive-Nord de Québec;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la tenue de cet événement annuel sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim et approuve le parcours tel que présenté sur le site Web de l'organisation.

**Adoptée**

065-20190401

### 8.4. TAG-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**Considérant que** TAG désire réaliser un projet intitulé «P'TITS SHOWS DE RUE DE TAG»;

**Considérant que** des spectacles d'artistes émergents et/ou alternatifs et/ou de la Côte-de-Beaupré seront présentés dans des lieux éphémères en partenariat avec les villes, les commerces et les citoyens durant la période estivale;

**Considérant que** ces P'TITS SHOWS DE RUE permettront dans un premier temps de faire la promotion des services d'écoute, d'accompagnement et de référence auprès des personnes vulnérables; de développer des lieux de diffusion nouveaux et alternatifs sur la Côte-de-Beaupré; de permettre aux citoyens une diversité dans l'offre culturelle, musicale et alternative de notre région; et finalement de développer et de vulgariser l'amour pour la musique;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser une aide financière de 300\$ à Travail de rue Côte-de-Beaupré (TAG).

Adoptée

066-20190401

**8.5. FÊTE DE LA ST-JEAN-VILLE DE BEAUPRÉ-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**Considérant que** la Ville de Beupré sollicite un soutien financier la Fête nationale qui se tiendra à Beupré le 24 juin prochain;

**Il est proposé** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu de soutenir financièrement la Ville de Beupré dans l'organisation de la Fête nationale en offrant une contribution de 500\$.

Adoptée

067-20190401

**8.6. CLUB SOCIAL DU TROISIÈME ÂGE DES PIONNIERS DE SAINT-JOACHIM-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019**

**Considérant que** le Club social du troisième âge des Pionniers de Saint-Joachim sollicite l'appui financier de la municipalité afin de continuer de donner à ses membres des activités intéressantes et variées tout au long de l'année;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser une contribution financière de 300\$ pour l'année 2019 afin de permettre l'organisation d'activités intéressantes et diversifiées;

Adoptée

**9. URBANISME**

**9.1. DEMANDES D'APPROBATION PIIA**

068-20190401

**9.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-454, AVENUE ROYALE**

**Considérant que** le propriétaire souhaite procéder à la modification des plans précédemment autorisés (résolution #188-20181105) pour les travaux de transformation et d'agrandissement du bâtiment principal sis au 454, avenue Royale;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

**Considérant que** les travaux précédemment autorisés sont les suivants :

- Ajouter un toit mansarde en bardeau gris au-dessus du garage, ce dernier doit être de forme identique au toit du garage et de la résidence ;
- Poser un revêtement extérieur de maibec rouge sur le nouveau pignon ;
- Ajouter deux fenêtres de 5'X5' (1,5m X 1,5m) à guillotine avec carrelages (4) en PVC blanc dans le nouveau pignon, soit au 2<sup>e</sup> étage sur le mur latéral ouest ;
- Ajouter un escalier et une porte dans le pan de la toiture arrière pour donner accès à la nouvelle pièce ;
- Le tout conformément au croquis déposé en Annexe A.

**Considérant qu'il** est proposé de poser une fenêtre de 3m X 1,68m, divisée en trois (3) sections, à guillotine en PVC blanc, avec carrelage (9) au haut des sections de fenêtre;

**Considérant que** le Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) a formulé le constat et les recommandations suivants :

- Plusieurs interventions sur cette maison ont fait chuter son état d'authenticité et sa valeur patrimoniale, à commencer par l'ajout du garage et de l'autre partie de l'agrandissement avec une terrasse et la modification de la grandeur des ouvertures d'origines;

- Aucune fenêtre n'est du même modèle. Et aucune ne correspond au modèle de fenêtres qu'on aurait normalement dû retrouver sur cette maison (idéalement 6 carreaux au rez-de-chaussée et 4 carreaux à l'étage);
- Objectif réaliser des interventions cohérentes avec ce qui a déjà été fait;
- Recommandation #1 (la plus optimale) : poser 2 fenêtres à guillotine avec une division à 4 carreaux dans la partie du haut;
- Recommandation #2 : la proposition d'une grande fenêtre divisée en trois sections serait plus acceptable si la fenêtre avait les mêmes divisions que les fenêtres en façade du bâtiment, soit avec 4 carreaux au haut.

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont en partie respectés ;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne la modification des plans pour les travaux d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal sis au 454, avenue Royale, selon la modification proposée par le propriétaire. Les travaux devront être fidèles au croquis déposé en Annexe B.

**Adoptée**

**069-20190401**

### **9.1.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-992, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE**

**Considérant que** le propriétaire souhaite procéder à la démolition du solarium de paris pour construire une nouvelle verrière sous d'agrandissement du bâtiment principal sis au 992, chemin du Cap-Tourmente ;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

**Considérant qu'il** est proposé de démolir le solarium de paris attenant au mur arrière de la résidence ;

**Considérant qu'il** est proposé de construire une nouvelle verrière de 10' X 18' au même emplacement, soit attenant au mur arrière de la résidence ;

**Considérant que** les matériaux utilisés seront des murs fenestrés avec une structure en aluminium blanc et une toiture à deux versants en tôle prépeinte noire.

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés.

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser à la demande de permis qui concerne les travaux de modification et de transformation du bâtiment principal sis au 992, chemin du Cap-Tourmente.

**Adoptée**

**070-20190401**

### **9.1.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-101, AVENUE ROYALE**

**Considérant que** la propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 101, avenue Royale;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et inventoriée au patrimoine bâti de la MRC ;

**Considérant qu'il** est proposé de procéder à la réfection de la toiture ;

**Considérant que** la toiture actuelle est en tôle canadienne grise et qu'elle sera remplacée par de la tôle canadienne grise ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les objectifs, visant à préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment et que les critères relatifs aux matériaux et aux couleurs sont respectés ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 101, avenue Royale.

**Adoptée**

**071-20190401**

## **9.2. CPTAQ-DEMANDE D'APPUI-LES MAISONNETTES SUR LE CAP S.E.N.C.**

**Considérant que** l'entreprise "Les Maisonnettes sur le Cap S.E.N.C." désire présenter une demande afin d'aliéner une superficie d'environ 1.9 hectare et de modifier l'usage "complexe d'hébergement touristique" pour un usage résidentiel;

**Considérant que** le conseil municipal doit tenir compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la loi à l'égard notamment du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc.;

**Considérant que** le potentiel ainsi que les possibilités d'utiliser ces lots à des fins agricoles sont nuls et actuellement inexploités tant sur la propriété d'où émane la demande que celles avoisinantes;

**Considérant que** le conseil municipal considère que la demande ne porte pas atteinte à l'homogénéité du secteur, car elle porte essentiellement sur un changement d'usage déjà majoritairement (résidentiel);

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation que Les Maisonnettes du Caps S.E.N.C. formulent auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que soit autorisé l'aliénation et le changement d'usage, soit "complexe d'hébergement touristique" pour l'usage "résidentiel".

**Adoptée**

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

**072-20190401**

### **10.1. ENTENTE HORS COUR-TRAVAUX DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

**Considérant que** la municipalité a été confrontée à des défaillances à certains murs de béton lors de la construction du réservoir d'eau potable;

**Considérant que** ces défaillances ont été corrigées selon les règles de l'art et n'affectent pas la pérennité de l'ouvrage ainsi que la garantie;

**Considérant que** les correctifs ont nécessité un effort additionnel de l'entrepreneur, de la firme d'ingénierie ainsi que du laboratoire, tous engagés par la municipalité;

**Considérant que** les différents partis ont signifié leur intention de déposer une réclamation auprès de la municipalité pour les coûts supplémentaires occasionnés notamment pour la démolition/reconstruction d'un mur de béton ainsi que la correction de ségrégations au bas des murs;

**Considérant qu'**une rencontre a eu lieu le 20 mars dernier et qu'une entente hors cour est intervenue entre les différents partis évitant ainsi un litige en cour supérieure;

**Considérant que** tous les partis ont été amenés à déboursier un montant d'argent afin

de mener à bien cette entente;

**Considérant que** les frais de cour associés à un tel litige auraient été non négligeables pour la municipalité

**Considérant que** l'entente est la suivante :

**Les constructions Bé-Con inc.**

Réclamation : 92 000\$

Montant assumé par Les construction Bé-Con inc. : 58 000\$

Montant assumé par la Municipalité : 34 000\$ + taxes applicables

**Cima+**

Réclamation : 74 000\$

Montant assumé par Cima + : 74 000\$

Montant assumé par la municipalité : le montant prévu au contrat de surveillance pour compléter les travaux au printemps. Nous avons un montant prévu au bordereau d'environ 74 000\$ (1125 heures x 65\$/h). Tel qu'indiqué à la demande d'ajustement des honoraires de Cima+, *en date du 14 décembre 2018, date initialement prévue au calendrier d'exécution pour la fin des travaux du projet selon les dispositions du devis, la facturation de la surveillance au chantier représentait un montant de 68 558,75\$ soit 1 054,75 heures. La modulation de surveillance convenue entre la Municipalité et Cima+ pour la présence d'un ou plusieurs surveillants aurait donc permis à la Municipalité d'économiser une somme de 4 566,25\$. C'est donc ce montant qui sera déboursé par la municipalité.*

**Laboratoire (FNX-innov (Labo S.M. Inc.))**

Réclamation : Le laboratoire mentionne une facture en attente de 2000-3000\$

(verbalement). Correction des factures #363962 (payé) et #367675 (impayé) transmises à la municipalité (12.25 heures à 105\$/heure) outre les taxes.

Montant assumé par FNX-Innov : 2000-3000\$ et la correction des heures facturées.

Montant assumé par la municipalité : 0\$

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- a) d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de 34 000\$ plus les taxes applicables à Les constructions Bé-Con inc. en échange des quittances finales;
- b) **d'attribuer cette dépense à même les surplus accumulés non affectés;**
- c) que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**Adoptée**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**073-20190401**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 1<sup>er</sup> avril 2019 à 20h22.

**Adoptée**

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)

du Code municipal.

Président

Secrétaire

---

Marc Dubeau, maire

---

Anick Patoine, directrice générale et  
secrétaire-trésorière